

No. de résolution  
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **onzième jour du mois de mai deux mille onze**, sous la présidence de monsieur Yvon Lemire, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Claude Alarie	quitte son siège à 21h20
Roland Auclair	Michel Marcotte
Georgette Bazinet	Guylaine Paillé
Denys Beaudin	Jean-Guy Paillé
Claude Brouillette	Stéphane Poirier
Christian Daigneault	Suzanne Poirier
Jacques Désilets	Dany Poulin
Pierre-A. Dupont	
Vital Gaudet	Louise Rocheleau Laporte
Réjean Hivon	Pierrette Rouillard
Gilles Isabelle	Pierre Tremblay

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin	Nathalie Bellerose
----------------	--------------------

#### ABSENCES MOTIVÉES

Denis Lamy  
Thérèse Pruneau

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale
Chantal Morin	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Luc Galvani	Directeur des Services éducatifs en formation professionnelle et continue
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Lucie Trudel	Directrice des services complémentaires
Yvan Beauregard	Directeur au Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

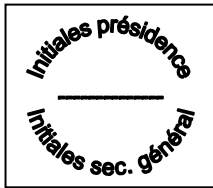
Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Yvon Lemire, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout du point 3.3 Convention de gestion et de réussite éducative de l'école Saint-Eugène.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 11 mai 2011

Le point 2.1 Compte-rendu des représentants du Forum des élèves sera traité immédiatement après le point 1.2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011**

139--CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2011 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **COMPTE-RENDU DES REPRÉSENTANTS DU FORUM DES ÉLÈVES**

Amine Lemrini, élève de l'école secondaire des Pionniers et représentant du secteur des jeunes et Dominique Grimard, élève au Centre de formation professionnelle Qualitech et représentant du secteur de la formation professionnelle et des adultes, présentent la synthèse des éléments soulignés par les élèves au Forum des élèves du 8 avril dernier. Lors de ce Forum, les élèves ont abordé plusieurs aspects de l'utilisation du Web en 2011 et ont ciblé quelques sujets qu'ils désiraient porter à l'attention de la Commission scolaire.

#### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Aucun suivi.

#### **AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Nathalie Jolin, représentante du comité de parents, informe les membres du Conseil des commissaires que monsieur Pierre Blanchette, directeur adjoint aux Services éducatifs, et madame Anne-Marie Éthier, conseillère pédagogique, étaient présents à la rencontre du Comité de parents du 3 mai dernier pour présenter le nouveau bulletin. Monsieur Serge Hamel, directeur général adjoint, était aussi présent et a présenté le but 6 de la convention de partenariat. Pour terminer, le comité de parents a donné un avis favorable à la Politique linguistique.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Le président salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

#### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – ANNÉE 2011-2012**

**CONSIDÉRANT** l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel le Conseil des commissaires doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

**CONSIDÉRANT** le Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires adopté le 9 décembre 1998;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déterminer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2011-2012;

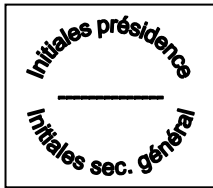
140-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AULCAIR, COMMISSAIRE,

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2011-2012 avec la modification suivante :

La séance du Conseil des commissaires prévue le 6 juin 2012 se tiendra le 13 juin 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**CALENDRIERS SCOLAIRES 2011-2012 – SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**CONSIDÉRANT** le cadre d'organisation des services éducatifs en formation professionnelle nécessite la confection de calendriers scolaires correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

**CONSIDÉRANT** que les calendriers proposés respectent ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que la Commission a effectué les consultations requises en vertu de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable des instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

141-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR DENYS BEAUDIN, COMMISSAIRE,

D'adopter les calendriers scolaires 2011-2012 du secteur de la formation professionnelle tels que déposés et dont copies sont jointes en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 – SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES**

**CONSIDÉRANT** le cadre d'organisation des services éducatifs en formation générale aux adultes nécessite la confection d'un calendrier scolaire correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

**CONSIDÉRANT** que le calendrier proposé respecte ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, conformément à l'article 252 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que la Commission a effectué les consultations requises en vertu de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable des instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

142-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

D'adopter le calendrier scolaire 2011-2012 du secteur de la formation générale aux adultes tel que déposé et dont copie est jointe en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICES DISPENSÉS DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ÉDUCATION DES ADULTES**

**CONSIDÉRANT** la liste des services dispensés dans les centres de formation professionnelle et à l'éducation des adultes;

**CONSIDÉRANT** que la Commission a effectué les consultations requises en vertu de la convention collective en vigueur;

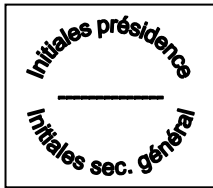
**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

143-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

D'adopter la liste des services dispensés dans les centres pour l'année scolaire 2011-2012 conformément au document versé en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RÉSEAU

### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LES TERRASSES

**CONSIDÉRANT** le projet d'ajout d'espace à l'école les Terrasses qui prévoit l'ajout de plateaux pour les activités parascolaires;

**CONSIDÉRANT** le projet de partenariat avec la Ville de Trois-Rivières qui prévoit l'ajout de locaux pour la communauté;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parents de s'impliquer financièrement dans ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Commission scolaire de s'impliquer dans un projet de partenariat en vue d'améliorer la qualité des services aux élèves et à la communauté;

**CONSIDÉRANT** l'étude du Comité réseau des écoles;

**CONSIDÉRANT** l'étude de ce projet en comité plénier le 20 avril dernier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

144-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR VITAL GAUDET, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise l'agrandissement de l'école les Terrasses pour y aménager des plateaux pour les activités parascolaires ainsi que des locaux pour la communauté et dont le financement du projet est assumé en parts égales entre la Fondation de l'école les Terrasses, la Ville de Trois-Rivières et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUALITECH

**CONSIDÉRANT** le besoin du Centre de formation professionnelle Qualitech d'ajout d'espace pour assurer la réception et l'entreposage du matériel servant à l'enseignement du soudage;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à améliorer la sécurité à l'intérieur du département de soudage-montage;

**CONSIDÉRANT** l'étude du Comité réseau des écoles;

**CONSIDÉRANT** l'étude de ce projet en comité plénier le 20 avril dernier;

**CONSIDÉRANT** l'impact de ce projet sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

145-CC/11-05-11

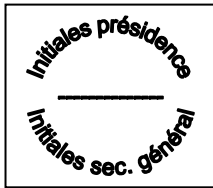
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise l'agrandissement du Centre de formation professionnelle Qualitech en aménageant un espace pour la réception et l'entreposage du matériel requis pour l'enseignement en soudage et en assume les coûts dont l'estimé s'élève à 371 273 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### ADOPTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

**CONSIDÉRANT** le plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui demande à chaque commission scolaire de se doter d'une politique linguistique;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 11 mai 2011

**CONSIDÉRANT** l'article 35 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, l'article 34 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* et l'article 28 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* qui stipulent que les établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et la vie de l'établissement, soit le souci de chaque enseignant et de tous les membres du personnel;

**CONSIDÉRANT** l'article 22 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule qu'il est du devoir du personnel enseignant « de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion et des syndicats des employés de soutien, des professionnels et des enseignants;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

146-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

D'adopter la Politique linguistique avec les modifications proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LOUISEVILLE - VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de Louiseville à procéder à un échange de terrain avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, une commission scolaire peut convenir d'une telle transaction;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices mutuels pour chacun des partenaires;

**CONSIDÉRANT** que la communauté et les élèves de l'école secondaire l'Escale bénéficieront des retombées de ce partenariat;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par le Comité plénier du Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

147-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL MARCOTTE, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte de céder une partie du lot 404-P et du lot 479-206 d'une superficie approximative de 1 667,80 mètres carrés à la Ville de Louiseville en échange d'un engagement de la Ville de Louiseville à aménager et entretenir le sentier multifonctionnel sis sur les terrains de l'école secondaire l'Escale, ledit terrain étant d'une longueur approximative de 3 kilomètres et d'une largeur de 3 mètres et d'autoriser monsieur Yvon Lemire, président du Conseil des commissaires, et madame Hélène Corneau, directrice générale, à signer le protocole d'entente et à intervenir avec la Ville de Louiseville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

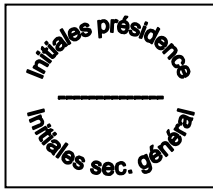
(Monsieur Claude Alarie quitte son siège à 21 h 20).

148-CC/11-05-11

À 21 h 20, IL EST PROPOSÉ PAR DANY POULIN, COMMISSAIRE,

DE suspendre la séance ordinaire du Conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



149-CC/11-05-11

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 11 mai 2011

À 21 h 35, IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,  
DE reprendre la séance ordinaire du Conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE**

**CONSIDÉRANT** l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « La Commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministre »;

**CONSIDÉRANT** que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la Commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

**CONSIDÉRANT** les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**CONSIDÉRANT** que la Convention gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

**CONSIDÉRANT** que la Convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2015 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement n'a pas approuvé la proposition de Convention de gestion et de réussite éducative à la réunion régulière du 11 avril 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'une proposition qui n'est pas approuvée est inopérante et sans effet;

**CONSIDÉRANT** que de multiples renvois ne peuvent avoir pour effet de paralyser le fonctionnement normal de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les motifs invoqués par le Conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy d'exercer son rôle au regard de la Convention de gestion et de réussite éducative lors de sa rencontre du 4 mai 2011.

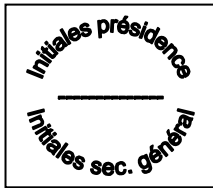
150-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire exerce le rôle du Conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, tel que demandé par celui-ci, et d'approuver la Convention de gestion et de réussite éducative de l'école secondaire l'Escale.

19 VOTES POUR  
1 VOTE CONTRE

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 11 mai 2011

## CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**CONSIDÉRANT** l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « La Commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministre »;

**CONSIDÉRANT** que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la Commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

**CONSIDÉRANT** les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**CONSIDÉRANT** que les conventions de gestion et de réussite éducative visent l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

**CONSIDÉRANT** les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par les établissements;

**CONSIDÉRANT** que les conventions de gestion et de réussite éducative s'inscrivent dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2015 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation auprès du personnel des établissements ainsi que la démarche de concertation par secteur;

**CONSIDÉRANT** que les conventions de gestion et de réussite éducative ont été soumises aux différents conseils d'établissement pour approbation;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSÉ, COMMISSAIRE,

D'approuver les conventions de gestion et de réussite éducative des établissements, à l'exception de la Convention de gestion et de réussite éducative de l'école Saint-Eugène, et d'autoriser la directrice générale, madame Hélène Corneau, à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy lesdites conventions de gestion et de réussite éducative.

19 VOTES POUR

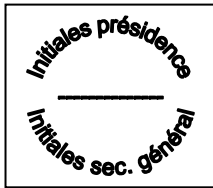
1 VOTE CONTRE

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

## CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE SAINT-EUGÈNE

**CONSIDÉRANT** l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « La Commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministre »;

151-CC/11-05-11



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 11 mai 2011

**CONSIDÉRANT** que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la Commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

**CONSIDÉRANT** les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**CONSIDÉRANT** que la Convention gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

**CONSIDÉRANT** que la Convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2015 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène n'a pas approuvé la proposition de Convention de gestion et de réussite éducative à la réunion régulière du 26 avril 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'une proposition qui n'est pas approuvée est inopérante et sans effet;

**CONSIDÉRANT** que de multiples renvois ne peuvent avoir pour effet de paralyser le fonctionnement normal de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène n'a pas retenu le projet de résolution demandant à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy d'exercer son rôle au regard de la Convention de gestion et de réussite éducative lors de sa rencontre du 10 mai 2011;

**CONSIDÉRANT** que l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement.

152-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

DE mandater la directrice générale, madame Hélène Corneau, d'adresser une mise en demeure au Conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène afin que celui-ci se conforme à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique.

16 VOTES POUR  
3 VOTES CONTRE  
1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

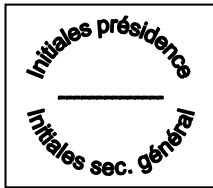
#### **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES SCOLAIRES 2011-2012**

**CONSIDÉRANT** que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes scolaires;

153-CC/11-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,



DE fixer à 14 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes scolaires, pour l'exercice 2011-2012 de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES ACTIFS INFORMATIONNELS**

**CONSIDÉRANT** les normes du vérificateur externe visant à assurer la sécurité des actifs informationnels;

**CONSIDÉRANT** le rôle stratégique des actifs informationnels dans les opérations administratives et pédagogiques de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir des procédures pour protéger les actifs informationnels;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Conseil des commissaires, du comité consultatif de gestion, des associations de cadres et des syndicats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy adopte la politique de sécurité des actifs informationnels.

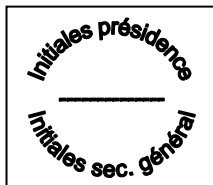
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Monsieur Yvon Lemire présente un résumé des principales activités des dernières semaines :

<b>Date</b>	<b>Activités</b>
6 avril 2011	Conseil des commissaires
7 avril 2011	Gala Hommage Adultes en Formation
8 avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Forum des élèves</li><li>• Concertation pour le Forum Adéquation Formation-Emploi</li></ul>
9 avril 2011	Remise des médailles du Lieutenant-gouverneur
11 avril 2011	Forum Adéquation Formation-Emploi
12 avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence de presse Gala Sports-Études</li><li>• Secondaire en spectacle</li></ul>
13 avril 2011	Conférence de presse fin de saison hockey Midget AAA
15 avril 2011	Rencontre golf Chavigny
20 avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité exécutif</li><li>• Comité plénier</li></ul>
21 avril 2011	C.A. CRÉ Mauricie
26 avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières</li><li>• Gala régional du Concours québécois en entrepreneuriat</li></ul>
28 avril 2011	Colloque du Transport collectif

154-CC/11-05-11



Date	Activités
29 avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Saint-Stanislas (service de garde à développer)</li><li>• Sainte-Geneviève-de-Batiscan (rencontre intervenants ALPHA)</li><li>• Conseil général FCSQ</li></ul>
30 avril 2011	Conseil général FCSQ
2 mai 2011	Rencontre avec la présidente du Comité exécutif
4 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité plénier de l'exécutif</li><li>• Comité exécutif</li><li>• Comité plénier</li></ul>
9 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence de presse Destination Mauricie</li><li>• Rencontre de parents (dossier Places-élèves, Nord de Trois-Rivières)</li></ul>
11 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signature acte notarié école de Saint-Narcisse</li><li>• Comité exécutif</li><li>• Conseil des commissaires</li></ul>

## COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les commissaires sur les sujets suivants :

C'est avec consternation que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a appris que les compressions budgétaires annoncées par le dépôt du projet de règles budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) représentent un montant de 2,5 millions pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. À cela s'ajoutent les difficultés liées à la décroissance scolaire, ce qui prive la Commission scolaire de sommes importantes qui s'élèvent à 2,7 millions. Madame Corneau rappelle que lors de la présentation du rapport annuel du Vérificateur général du Québec en mai 2010, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy comptait parmi les cinq commissions scolaires au Québec dont les coûts administratifs sont les plus bas. Chacun des Services de la commission scolaire a encore une fois révisé l'organisation du travail pour rationaliser les dépenses en respectant l'efficacité de maintenir un service aux élèves de haute qualité. Ces coupures dans les services administratifs auront des conséquences sur les services rendus dans nos établissements puisque, malgré la diminution de la clientèle scolaire, les exigences ne diminuent pas et se situent à plusieurs niveaux: accompagnement et services d'aide, activités parascolaires, service de garde, transport scolaire avec des adresses multiples pour un usager, aide aux devoirs, aliments santé offerts à l'école, installation de TBI, tout cela sans parler des cibles à atteindre quant à la persévérance et à la diplomation.

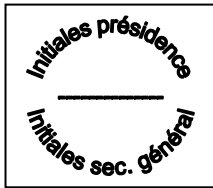
La semaine du TBI (tableau blanc interactif) se déroule du 9 au 13 mai à la Commission scolaire. Cette semaine soulignera le dynamisme des enseignants qui ont donné un coup de barre important en intégrant les TICS à leur enseignement par l'utilisation du TBI. La commission scolaire a fait l'acquisition de 469 TBI à ce jour.

Prochaines rencontres :

- Comité exécutif et Comité plénier 25 mai
- Comité plénier 7 juin (exceptionnellement un mardi)
- Comité exécutif et Conseil des commissaires 8 juin

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

 Taux de remboursement des frais de kilométrage – année 2011-2012



Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Conseil des commissaires  
Le 11 mai 2011

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 41, DANY POULIN, COMMISSAIRE propose la levée de la séance.

---

Le président

---

La secrétaire générale